

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS »

Séance du 29 février 2024

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil d'Administration :9
- En exercice :9
- Présents à la séance : 5
- Qui ont pris part à la délibération : 5
 - POUR : 5
 - CONTRE :0
 - ABSENTION :0

Date de la convocation : 23/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 29 du mois de février, à **09 : 00 heures**, le Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS », régulièrement convoqué, s'est réuni sans condition de quorum après une première convocation, dans les locaux de la mairie de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI, Président du Conseil d'Administration.

Le Président, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate : 5 conseillers **présents : M. Pierre Savelli, Gérard ROMITI, Philippe PERETTI, Paul TIERI, Jean-Charles LEONARDI** et 4 conseillers absents : **M. Louis POZZO Di BORGO, Jean ZUCCARELLI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à **l'élection d'un secrétaire** parmi les membres présents. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur Paul TIERI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n°242 du-29 2 2024

Domaine : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement - Budget principal, eau potable et assainissement.

Le Conseil d'Administration ;

Vu les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 15 Avril 2015 approuvant les statuts de la régie « les Eaux du Pays Bastiais » ;

Considérant que des dépenses d'investissement doivent être effectuées avant le vote du budget primitif par le vote des crédits correspondants ;

Considérant le montant des crédits ouverts à la section d'investissement aux budgets principal, eau potable et assainissement 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (hors chapitre 16) ;

Considérant que le montant des crédits budgétaires à inscrire est inférieur à la limite légale fixée à 25% ;

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,

Accusé de réception en préfecture 02B-812962611-20240229-2024-242-DE Date de télétransmission : 29/02/2024 Date de réception préfecture : 29/02/2024 Page 1 sur 3

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS »

Séance du 29 février 2024

Délibération n°242 du-29 02 2024

Domaine : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement - Budget principal, eau potable et assainissement.

Le Président ayant donné lecture du rapport n° 3

Après en avoir délibéré, par 5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- 1/ **Adopte** l'inscription des crédits suivants en dépenses d'investissement dans la limite de 25% du montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2023 hors chapitre 16 pour couvrir le montant budgétaire des opérations ci-dessous :

Budget Eau Potable

ARTICLE	CREDITS OUVERTS 2023	CREDITS OUVERTS 2024 (Limite de 25 %)
2031 - Etudes	53 868,00 €	12 200,00 €
2033 - Insertions	5 000,00 €	1 250,00 €
21531 - Installations	1 914 706,90 €	450 900,00 €
2154 - Matériels	20 000,00 €	5 000,00 €
2155 - Outillages	4 000,00 €	1 000,00 €
Total :	1 997 574€	470 350€

Budget Assainissement

ARTICLE	CREDITS OUVERTS 2023	CREDITS OUVERTS 2024 (Limite de 25 %)
2031 - Etudes	42 659,00 €	10 400,00 €
2033 - Insertions	1 000,00 €	250,00 €
21532 - Installations	21 086,00 €	5 200,00 €
21562 - Matériels	346 439,00 €	86 000,00 €
2154 - Matériels	4 500,00 €	1 000,00 €
Total :	415 684€	102 850€

Budget Principal

ARTICLE	CREDITS OUVERTS 2023	CREDITS OUVERTS 2024 (Limite de 25 %)
2051 - Logiciel	12 512,00 €	1 100,00 €
2154 - Matériels	15 000,00 €	3 700,00 €
2183 - Informatique	14 000,00 €	3 500,00 €
Total :	41 5212€	8300,00 €

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,

Accusé de réception en préfecture
02B-812962611-20240229-2024-242-DE
Date de télétransmission : 29/02/2024
Date de réception préfecture : 29/02/2024
Page 2 sur 3

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS
BASTIAIS »**

Séance du 29 février 2024

2/ DIT que la présente délibération sera publiée en la forme accoutumée ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,*

Accusé de réception en préfecture 02B-812962611-20240229-2024-242-DE Date de télétransmission : 29/02/2024 Date de réception préfecture : 29/02/2024 Page 3 sur 3
